



COMMISSION PREVENTION

Réunion du 31 mars 2026

PV n°4 – Saison 2025/2026

Présidence : Mme Christelle ARDUSSET

Présents : Mme Sandra ESCACQ, MM Sébastien BIELLMANN, Philippe PAILLAT, Jacques REYNAERT, Arnaud SCHRODER, Adrein TOURRETTES

Excusés : M. José ROMERO

Mise en place du dispositif des caméras embarquées

La Commission Prévention s'est réunie en visioconférence le mardi 31 mars 2026 afin de définir la mise en place du dispositif des caméras embarquées et d'identifier les rencontres dont les arbitres seront équipés de caméra embarquée.

Après échange, la Commission décide de mettre en place une caméra embarquée sur les rencontres suivantes :

Journée du 04 et 05 avril 2026

SENIORS

D1 Match n° 53843775 Miramont AS / Laugnac AS du samedi 04/04 à 20h00

FEMININES

Féminine à 8 District Match n° 54821361 Monflanquin FC / Vallée Lemance Mauroux du dimanche 05/04 à 15h00

Journée du 11 et 12 avril 2026

SENIORS

D2 Match n° 53895453 Le Mas AC 2 / OS Agen du dimanche 12/04 à 13h00

D2 Match n° 53895451 AS Passage FC / Tonneins FC du dimanche 12/04 à 15h00

Journée du 18 et 19 avril 2026

SENIORS

D3B Match 53898956 FC Penne St Syl / Bias FC du samedi 18/04 à 20h00

JEUNES

Coupe U15 D Match 55592402 Confluent Albret / Tonneins du samedi 18/04 à 15h00

La Commission rappelle que ce dispositif vise à renforcer la prévention et la sécurité sur les rencontres identifiées. Ce PV accompagné du règlement sera envoyé à tous les acteurs.

La Présidente
C. Ardusset